Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-SEIZIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A76/B/CONF./1 Add.1**
Point 18 de l'ordre du jour **23 mai 2023**

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les décisions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Décision :	Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé
A.	**Lien avec le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023**
1.	**Produit(s) défini(s) dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 au titre duquel/desquels ce projet de décision serait appliqué s'il était adopté :** 2.3.1 Urgences sanitaires potentielles détectées rapidement, risques évalués et communiqués 2.3.2 Riposte rapide en cas d'urgence sanitaire aiguë, en tirant parti des capacités nationales et internationales pertinentes 2.3.3 Maintien et renforcement des services et systèmes de santé essentiels dans les situations de fragilité, de conflit et de vulnérabilité 4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies 4.2.4 Planification, allocation des ressources, suivi et notification fondés sur les priorités des pays, et destinés à produire un impact dans les pays, à optimiser les ressources et à faire aboutir les priorités stratégiques du treizième PGT 4.3.4 Environnement sûr et sécurisé, caractérisé par une maintenance efficace de l'infrastructure, des services d'appui rentables et une chaîne d'approvisionnement souple, comprenant la santé et la sécurité au travail
2.	**En quoi l'examen du projet de décision se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 ?** Sans objet
3.	**Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être incluse dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023 :** Sans objet
4.	**Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la décision :** Un an (mai 2023-mai 2024)

B.	**Incidences, en termes de ressources, de l'application de la décision pour le Secrétariat**
1.	**Dépenses totales à budgétiser pour appliquer la décision, en millions USD :** 21 millions USD
2.a	**Estimation des dépenses pouvant être incluses dans la limite du budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :** 14 millions USD
2.b	**Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas inscrites dans le budget programme révisé approuvé pour 2022-2023, en millions USD :** Sans objet
3.	**Estimation des dépenses à budgétiser dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD :** 7 millions USD
4.	**Estimation des dépenses à budgétiser dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :** Sans objet
5.	**Volume des ressources déjà disponibles pour financer l'application de la décision lors de l'exercice en cours, en millions USD :** – **Ressources disponibles pour financer la décision lors de l'exercice en cours :** 13 millions USD – **Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :** 1 million USD – **Le cas échéant, estimation des ressources faisant l'objet des efforts de mobilisation actuels qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :** La levée de fonds se poursuit.

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2025.

Tableau. Ventilation des dépenses estimatives (en millions USD)

Exercice	Coûts	Région						Siège	Total
		Afrique	Amériques	Asie du Sud-Est	Europe	Méditerranée orientale	Pacifique occidental		
B.2.a 2022-2023 Dépenses déjà prévues	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00
	Activités	0,00	0,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00	11,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	14,00
B.2.b 2022-2023 Dépenses supplémentaires	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–
B.3 2024-2025 Dépenses à prévoir	Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00
	Activités	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00
	Total	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	7,00
B.4 Exercices futurs Dépenses à prévoir	Personnel	–	–	–	–	–	–	–	–
	Activités	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total	–	–	–	–	–	–	–	–

= = =